

Édition juin 2014



## Le Conseil en Évolution Professionnelle - CEP

### “ L’essentiel

*Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) rentrera en vigueur le 1 janvier 2015, il permettra à chaque personne de mieux identifier ses aptitudes ou compétences professionnelles et l’aider dans son orientation professionnelle. ”*

### À savoir

*Ce dispositif constitue une prestation gratuite et est réalisé en dehors de l’entreprise.*

#### Textes de références

Code du travail  
Article L. 6111-6

Loi n° 2013-504 du 14 juin  
2013 relative à la sécurisation de l’emploi

Loi n°2014-288 du 5 mars  
2014 relative à la formation professionnelle, à l’emploi et à la démocratie sociale

### Objectifs :

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) permet :

- d’être informé sur son environnement professionnel et l’évolution des métiers sur la Région,
- de mieux connaître ses compétences, de les valoriser et d’identifier les compétences utiles à acquérir pour favoriser son évolution professionnelle,
- d’identifier les emplois correspondant à ses compétences,
- d’être informé des différents dispositifs envisageables pour réaliser son projet d’évolution professionnelle.

### Publics concernés :

Toute personne, à n’importe quel moment de sa vie professionnelle. Le CEP s’adresse donc aux personnes entrées dans la vie active ou souhaitant y entrer (jeunes, demandeurs d’emploi, salariés, travailleurs non salariés...).

### Mise en oeuvre

Le Conseil en Évolution Professionnelle sera dispensé par plusieurs organismes dans le cadre du Service Public de l’Orientation :

- Pôle Emploi
- L’APEC pour les cadres et jeunes diplômés à la recherche d’un premier emploi
- les missions locales, pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- les OPACIF,
- les CAP emploi, pour les personnes en situation d’handicap,
- ainsi que par des opérateurs régionaux qui seront désignés par les Régions, dans le cadre du nouveau service public régional de l’orientation.

#### Sites utiles

Observatoire des métiers de la banque : [www.observatoire-metiers-banque.fr](http://www.observatoire-metiers-banque.fr)

Opcabaia : [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr)

AFB - Association Française des Banques : [www.afb.fr](http://www.afb.fr)

Centre de Formation de la Profession Bancaire : [www.cfpb.fr](http://www.cfpb.fr)

Ministère chargé de l’emploi : [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

